



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (GRP)

RÉUNION NO 2015-05

Le 15 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Charles Bouchard.

Membres présents

Josée Levesque Charles Bouchard
Kenneth Akerley Guy Côté
Roger Dupéré

Membres absents

Michael Bossé
Alain Martel
Luc Frenette

Personnel

Urbaniste Étienne Paquet-Moisan
Agent d'aménagement Jacques Desjardins
Adjointe administrative Nathalie Roy

Article 2015-05, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Côté appuyé de M. Kenneth Akerley que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2015-05, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2015-04

Il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Guy Côté que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2015-04 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2015-05, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Charles Bouchard – Dossier Richard Morneau, Clair

Article 2015-05, 04 DSL SAINT-FRANÇOIS

Richard Nadeau – 1645, route 205
(CSR.7560 – 15 octobre 2015)

Le requérant demande, selon l'article 6 (1) b) du règlement provincial sur le lotissement, l'approbation de la CSRNO afin de créer un accès privé de 10 mètres de largeur pour accéder au reste de sa propriété pour des fins d'agriculture & sylviculture.

Considérant que l'accès proposé est accessible de façon sécuritaire et selon les normes de visibilité du ministère des Transports et infrastructures et qu'il sera utilisé que pour des fins d'agriculture et de sylviculture, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Kenneth Akerley que la demande soit acceptée telle que proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-05, 05 VILLAGE DE RIVIÈRE-VERTE

Village de Rivière-Verte – Rue Industrielle
(CSR.7532 – 15 octobre 2015)

Le requérant demande, selon l'article 5 (a) ii) de l'arrêté de lotissement du village de Rivière-Verte, l'approbation de la CSRNO afin de créer un accès privé de 20 mètres de largeur pour accéder au reste de sa propriété.

Considérant que l'accès proposé est accessible de façon sécuritaire et selon les normes de visibilité du ministère des Transports et infrastructures, il est proposé par M. Kenneth Akerley, appuyé de Mme Josée Levesque que la demande soit acceptée telle que proposée. L'approbation du lotissement final sera sujette aux conditions émises par le ministère des Transports & Infrastructure et aux normes établies par l'arrêté de lotissement de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-05, 06 Clair

Richard Morneau – 681, rue Principale (nids 35244938, 35220391, & 35012939)
 (CSR.7548 – 15 octobre 2015)

Ces terrains sont présentement classifiés Industriel spécial (IS). Le requérant demande, selon l'article 4.7 du Plan rural de Clair, l'approbation de la CSRNO afin de faire l'entreposage intérieur de bateaux appartenant à des particuliers.

Considérant que l'usage d'entreposage est déjà autorisé dans la zone Industriel spécial et que ce type d'usage cadre avec le plan rural, il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de M. Roger Dupéré que la demande soit acceptée telle que proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-05, 07 VILLE DE SAINT-LÉONARD

Élite construction Inc/ Motel Daigle Ltée – rue St-Jean (nids 35307735, 35328244, 35344621 & 35328285)
 (CSR.6939 – 15 octobre 2015)

ARRÊTÉ NO 111-2015 - MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD

Le conseil municipal propose de modifier son arrêté de zonage, il demande l'avis du CRP sur la modification suivante : modifier la vocation des terrains appartenant à Élite Construction Inc et Motel Daigle Ltée situé au nord de la route 2, # nid 35307735, 35328244, 35344621 & 35328285 de zone R1 Résidentiel uni et bifamilial à zone R2 – Résidentiel multifamilial.

Considérant que le changement de zonage cadre avec les intentions du plan municipal, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Guy Côté que le CRP recommande au conseil municipal d'adopter la modification telle que proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-05, 08 VILLE DE SAINT-LÉONARD

Serge Bernier – 22, rue Mazerolle (nids 35115948 & 35117357)
 (CSR.6753 – 15 octobre 2015)

ARRÊTÉ NO 111-2015 -01 - MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD

Le conseil municipal propose de modifier son arrêté de zonage, il demande l'avis du CRP sur la modification suivante : modifier la vocation des terrains appartenant à Serge Bernier situé au 22, rue Mazerolle, nids 35115948 & 35117357 de zone R2 - Résidentiel uni et bifamilial à zone AI – Zone d'aménagement intégré afin de permettre l'implantation d'un garage accessoire de 1600 pieds carrés.

Considérant que la modification créera un précédent et que d'autres options sont disponibles pour rendre conforme le projet, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de Mme Josée Levesque que le CRP ne recommande pas au conseil municipal d'adopter la modification telle que proposée.

Adopté à l'unanimité


Article 2015-05, 09 RAPPORT DE LOTISSEMENT & DE CONSTRUCTION


Il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de M. Kenneth Akerley, que le rapport de lotissement et le rapport de construction soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

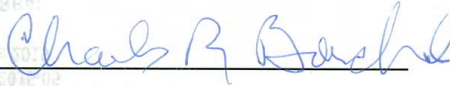
Article 2015-05, 10 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Guy Côté à 20h18.


 Étienne Paquet-Moisart, Urbaniste


 Nathalie Roy - Secrétaire de séance

2016-01-21
 Date


 Charles Bouchard – Président par intérim